

Le Président Directeur Général

Monsieur André CHASSAIGNE
Président du groupe de la Gauche
Démocrate et Républicaine
Député du Puy-de-Dôme
3 route des 3 points
63300 THIERS

Paris, le 30 Mars 2020

Monsieur le Député,

J'ai pris connaissance de votre courrier adressé le 27 mars à Madame Lydia BOYER, directrice de la communication à la direction régionale du Réseau de La Poste d'Auvergne. Je tiens à y répondre personnellement.

Comme vous le savez, la crise sanitaire actuelle est d'une gravité exceptionnelle. Elle s'apparente, comme l'a déclaré le Président de la République, à une « situation de guerre ».

La préservation de la santé des postières et des postiers est une responsabilité morale et légale majeure de La Poste. Elle est simultanément la condition première de la continuité des activités de La Poste dont les réseaux et les infrastructures reposent avant tout sur la présence physique de femmes et d'hommes. C'est ainsi que La Poste pourra assurer auprès du plus grand nombre ses activités dans la durée.

J'ai donc pris la décision, avec les dirigeants du comité exécutif de La Poste, d'adapter l'organisation du travail des postières et des postiers afin de mieux les protéger.

Il a été décidé de concentrer les activités de l'entreprise sur les services essentiels à la population, avec une attention particulière aux activités qui s'adressent aux personnes les plus fragiles et les plus isolées du fait des mesures de confinement. A ce titre, La Poste maintient la réalisation 6 jours sur 7 des services de lien social rendus par les facteurs auprès des personnes âgées et fragiles, en livrant des repas, des médicaments et en leur rendant visite, tout en respectant strictement les gestes barrières.

En cohérence avec ces objectifs, pour minimiser les risques de propagation du virus, La Poste a simultanément réduit le nombre de bureaux de poste ouverts et les jours d'ouverture des centres de distribution et des plates-formes industrielles. Des instructions et des moyens ont été mis en place pour que soient respectés les règles de distanciation sociale et les gestes barrières.

Nos clients ont été invités à nous y aider en ne commandant que l'essentiel et en ne se rendant en bureau de poste que quand cela leur est réellement nécessaire.

La Poste se donne pour objectif de maintenir ouverts quelque 1.600 bureaux de poste, choisis pour couvrir de façon équilibré l'ensemble du territoire. Toute personne peut connaître la liste des bureaux de poste ouverts ainsi que leurs horaires d'ouverture en appelant le 3631 ou en consultant le site [laposte.fr \(https://aide.laposte.fr/categorie/covid-19/la-poste-courrier-et-colis/\)](https://aide.laposte.fr/categorie/covid-19/la-poste-courrier-et-colis/).

Au début de chaque mois, La Poste délivre, dans le cadre de son activité bancaire, le versement des prestations sociales à près de 1,8 million de personnes. Plus que tout autre réseau bancaire, La Poste est concernée par cette opération mensuelle puisqu'elle porte la mission de service public d'accessibilité bancaire.

Dans cette période tout à fait inhabituelle, La Poste s'organise pour assurer le paiement de ces allocations dès le samedi 4 avril 2020, ce qui permettra dès ce jour-là aux clients disposant d'une carte de retrait de retirer leur argent sur les DAB et facilitera donc l'accueil de tous les autres clients au guichet à partir du 6 avril. La Poste aura un plan d'ouverture des bureaux de poste qui tient compte de la répartition de la clientèle concernée, tout en garantissant une couverture minimale cohérente au plan national. L'aménagement interne des bureaux de poste sera adapté pour permettre le respect des gestes barrières. En tant que de besoin, les mesures de prévention seront prises en lien avec les préfets pour assurer la sérénité des opérations.

Nous travaillons également pour que les agences postales communales qui continuent de fonctionner soient alimentées spécifiquement. Enfin, nous examinons la possibilité d'ouvrir les bureaux avec facteur-guichetier à compter du lundi 6 avril pendant cette période.

Je tiens aussi à vous confirmer que l'accès aux espèces pour les personnes les plus fragiles fait partie des activités considérées comme essentielles. Ce service est intégralement maintenu dans les bureaux de poste dont l'ouverture est maintenue.

Au-delà, je vous confirme que le service « Allo facteurs » est maintenu et permet aux personnes qui le souhaitent de demander l'apport d'argent dans la limite de 150 euros par client. Cette demande peut également se faire via le 3631. Cette livraison sera évidemment fonction de la disponibilité de fonds dans l'établissement. Elle sera assurée dans le strict respect des règles de sécurité limitant la somme totale qu'un facteur peut emporter en tournée. Enfin, la remise de ces fonds aux personnes respectera les prescriptions en matière de distanciation sociale.

Je reste à votre écoute et vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de ma considération distinguée.



Philippe WAHL